



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée  
23 juin 2017  
Français  
Original: anglais

## Groupe d'examen de l'application

### Huitième session

Vienne, 19-23 juin 2017

## Projet de rapport

### Additif

## VI. Questions budgétaires et financières

1. Le secrétariat a présenté les dépenses engagées pour le fonctionnement des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen au 28 février 2017, les dépenses prévues pour l'achèvement du premier cycle et celles prévues pour les deux premières années du deuxième cycle. Il a également présenté des informations détaillées sur les ressources issues du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires, et décrit les mesures d'économie en place.

2. Exprimant sa gratitude pour les contributions volontaires et les promesses faites par les États d'appuyer le Mécanisme, le secrétariat a appelé l'attention sur le déficit de financement qui existait entre les contributions volontaires reçues et les ressources extrabudgétaires nécessaires au fonctionnement du Mécanisme. Il a informé le Groupe qu'alors que les contributions volontaires couvraient les dépenses encourues et celles prévues pour le premier cycle du Mécanisme d'examen en supposant que ce cycle s'achève à la fin de 2017, il existait un important déficit de financement de 3 167 400 dollars des États-Unis par rapport aux deux premières années du deuxième cycle. Le secrétariat a également noté qu'en prenant en compte les dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 à l'appui de la mise en œuvre du deuxième cycle, les dépenses totales du deuxième cycle s'élevaient à 1,26 million de dollars des États-Unis, ce qui se traduisait par un solde disponible de 1,18 million de dollars des États-Unis. Il a conclu que, malgré l'amélioration du solde de trésorerie depuis novembre 2016, le risque subsistait que la situation en matière de financement aboutisse finalement à la suspension du fonctionnement du Mécanisme d'examen compte tenu du fait que la mise en œuvre du deuxième cycle avait pris beaucoup d'ampleur. Le secrétariat a également informé le Groupe que, dans la situation actuelle, il ne serait pas en mesure de financer la participation de représentants des pays les moins avancés à la septième session de la Conférence des États parties et à la reprise de la huitième session du Groupe d'examen de l'application.

3. Compte tenu de la situation financière globale, le secrétariat a apporté des précisions sur les mesures de réduction des coûts qu'il avait mises en œuvre depuis les discussions sur ce thème à la reprise de la septième session du Groupe: a) limiter le financement à un seul participant par pays examinateur des pays les moins avancés, des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, sur demande; b) demander à tous les pays à revenu élevé et intermédiaire supérieur de financer leur propre participation à la formation d'experts gouvernementaux et aux visites au pays;



c) encourager le même groupe de pays à financer directement les frais de voyage et l'hébergement des experts gouvernementaux de pays à revenu faible et moyen inférieur et de pays figurant parmi les moins avancés qui participeraient à leurs propres examens; d) encourager tous les pays à prendre en charge la traduction des documents de travail et les services d'interprétation pendant les visites de pays en tant que contributions en nature; e) demander à tous les pays, dans leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, de se limiter aux informations essentielles pour mener l'examen et de ne pas fournir d'informations doubles ou sans rapport; f) encourager tous les pays à tout mettre en œuvre pour limiter l'usage des langues à un maximum de deux langues par examen. Le secrétariat a exprimé l'espoir que ces mesures permettraient d'obtenir les résultats souhaités, sans affecter la qualité du Mécanisme d'examen. Il a également déclaré que, si la tendance actuelle du financement persistait, il ne serait en mesure d'offrir un financement aux pays les moins avancés que pour participer à une seule session par an du Groupe d'examen de l'application.

4. Le secrétariat a informé le groupe que, comme l'avait demandé la Conférence dans sa résolution 6/1, il avait tenu compte du manque à gagner au titre du deuxième cycle lors de la présentation du projet de budget-programme de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément à la section VII des termes de référence. Il a en outre expliqué qu'en attendant qu'une décision soit prise par les organes compétents et l'Assemblée générale sur le budget-programme pour l'exercice biennal à venir, il maintenait les estimations actuelles concernant les ressources nécessaires pour le deuxième cycle d'examen et pour le calcul du déficit de financement.

5. Le Président s'est fait l'écho des préoccupations du secrétariat et a appelé l'attention sur le fait que de nouvelles mesures de réduction des coûts pourraient notamment avoir un effet préjudiciable sur la capacité des pays en développement à participer pleinement au processus d'examen de l'application.

6. Plusieurs orateurs se sont déclarés préoccupés par la situation financière du Mécanisme, tout en exprimant leur ferme soutien au Mécanisme d'examen. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont énuméré les contributions volontaires passées, récentes et futures de leurs pays au Mécanisme d'examen.

7. Des orateurs se sont félicités des rapports financiers transparents et complets établis par le secrétariat et ont exprimé leur soutien face aux mesures de réduction des coûts qu'il a prises. Quelques orateurs ont préconisé un examen ouvert des coûts du Mécanisme et de son mode de fonctionnement, qui devrait inclure des moyens créatifs pour rationaliser les travaux menés dans le cadre du Mécanisme d'examen et accroître sa rentabilité. Certains orateurs ont souligné les incidences négatives des examens multilingues en ce qui concerne le coût et l'efficacité du Mécanisme et ont exhorté les États parties à limiter, dans la mesure du possible, le nombre de langues utilisées pour les examens et à faire preuve de souplesse s'il leur était demandé de travailler dans une langue autre que leur langue officielle. D'autres orateurs ont mis en garde contre toute mesure qui aurait un impact négatif sur la qualité des examens des pays et ont insisté sur le fait que les mesures d'économie ne devraient être prises que sur une base volontaire. Un orateur a proposé de réduire le nombre de réunions du Groupe d'examen de l'application à une par an et d'augmenter la durée du deuxième cycle d'examen, de façon à disposer de plus de temps pour faire face à la charge de travail.

8. En réponse aux préoccupations exprimées par un orateur au sujet des coûts croissants du Mécanisme, le secrétariat a précisé que l'augmentation des ressources nécessaires à son fonctionnement était dans une large mesure due à l'augmentation du nombre de pays ayant ratifié la Convention ou y ayant adhéré depuis le lancement du Mécanisme en 2010, le nombre d'États parties étant passé de 144 à 181. Le secrétariat a en outre donné un aperçu détaillé des facteurs ayant contribué à accroître la charge de travail globale, comme indiqué dans la note du secrétariat, intitulée "Coûts de fonctionnement prévus pour le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption", figurant dans le "Rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies

contre la corruption sur les travaux de sa sixième session, tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 2 au 6 novembre 2015” (CAC/COSP/2015/10).

9. Plusieurs orateurs ont réitéré leur attachement au modèle de financement mixte du Mécanisme, ainsi qu’à ses termes de référence et aux décisions pertinentes prises par la Conférence des États parties. Le secrétariat a assuré le Groupe qu’il continuerait d’explorer toute la gamme des options pour que le Mécanisme puisse fonctionner de manière efficace et rentable, conformément aux termes de référence.

---